

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

AMENDEMENT

N ° II-CF1375

présenté par

M. Roseren, Mme Lenne, Mme Riotton, Mme Lardet, M. Haury, Mme Boyer, M. Claireaux,
M. Batut, Mme Degois, Mme Vignon et Mme Claire Bouchet

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 58, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.